

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 13 novembre 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Marie-Claude Turcotte,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lison Girard a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5852/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5853/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5854/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Assermentation des commissaires représentant le comité de parents;
4. Dispense de la lecture du procès-verbal;
5. Adoption du procès-verbal;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Parole à l'assemblée;
8. Parole aux élèves;
9. Autorisation d'entreprendre les démarches en vue de conclure un bail en emphytéose avec la Ville de Saint-Jérôme pour une partie du terrain à l'école de l'Envolée;
10. Autorisation d'entreprendre les démarches en vue d'aliéner un bâtiment;
11. Dépôt des états financiers du 30 juin 2018;
12. Radiation des créances prescrites de la taxation;
13. Adoption du régime d'emprunt 2018-2019;
14. Présentation des résultats en français aux épreuves de juin 2018;
15. Présentation du bilan des cours d'été;
PAUSE
16. Modification de la résolution R-5826/SSGC « Nomination des commissaires sur les divers comités permanents de la CSRDN pour l'année scolaire 2018-2019 »;
17. Rapport des comités du conseil des commissaires;
18. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
19. Questions diverses;
 - 19.1 Chambre de commerce Argenteuil;
20. Information du comité de parents;
21. Information de la vice-présidence;
22. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
23. Information de la direction générale;
24. Tour de table - partage d'information;
25. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE AUX ÉLÈVES

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- Répartition des élèves de Prévost : M. Joël Badertsher, M. Éric Cadotte, M^{me} Caroline Élément, M. Jean-Pascal Giroux, M. Ghislain Roy, M. Nicolas Trudeau.

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES EN VUE DE CONCLURE UN BAIL EN EMPHYTÉOSE AVEC LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR UNE PARTIE DU TERRAIN À L'ÉCOLE DE L'ENVOLEE (R-5855/SRM)

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire lorsque la valeur de l'immeuble à aliéner, ce qui inclut l'emphytéose, excède 100 000 \$, une autorisation ministérielle est requise;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents et informations sont nécessaires à l'analyse de la demande d'autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles est mandaté pour préparer le dossier dans le contexte de la gestion des espaces et pour le transmettre au Ministère;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à préparer le dossier en vue de la demande au Ministère.

D'autoriser la directrice générale à signer la demande officielle ainsi que les autres documents nécessaires à la réalisation.

D'autoriser la présidence du conseil des commissaires à signer les documents nécessaires à l'aliénation (emphytéose) ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation.

Adopté

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES EN VUE D'ALIÉNER UN BÂTIMENT (R-5856/SRM)

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire lorsque la valeur de l'immeuble à aliéner excède 100 000 \$, une autorisation ministérielle est requise;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents et informations sont nécessaires à l'analyse de la demande d'autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles est mandaté pour préparer le dossier dans le contexte de la gestion des espaces et pour le transmettre au Ministère;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à préparer le dossier en vue de la demande au Ministère.

D'autoriser la directrice générale à signer la demande officielle ainsi que les autres documents nécessaires à la réalisation.

D'autoriser la présidence du conseil des commissaires à signer les documents nécessaires à l'aliénation ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation.

Adopté

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU 30 JUIN 2018 (R-5857/SRF)

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit soumettre, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le secrétaire général a donné un avis public sur la date, l'heure et le lieu de la séance;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les états financiers annuels de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et le rapport du vérificateur externe à la date d'échéance et dans la forme qu'il détermine;

CONSIDÉRANT l'étude détaillée effectuée par le comité de vérification;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers en séance publique;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, d'adopter à titre de dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur externe soumis par la directrice générale et de verser ces derniers en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2018-2019-04**.

Adopté

RADIATION DES CRÉANCES PRESCRITES DE LA TAXATION

Pour information

ADOPTION DU RÉGIME D'EMPRUNT 2018-2019 (R-5858/SRF)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 599 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

Sur la **PROPOSITION** de M^{me} Danielle Leblanc, commissaire, il est **RÉSOLU** :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 599 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président, la directrice générale ou le directeur du Service des ressources financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FRANÇAIS AUX ÉPREUVES DE JUIN 2018

Pour information

PRÉSENTATION DU BILAN DES COURS D'ÉTÉ

Pour information

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R-5826/SSGC « NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES DIVERS COMITÉS PERMANENTS DE LA CSRDN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 » (R-5859/SSGC)

CONSIDÉRANT la résolution R-5826/SSGC adoptée le 21 août 2018, laquelle désigne les personnes siégeant aux divers comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2018-2019 :

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

Comité de vérification

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M^{me} Nathalie Guillemette, commissaire-parent
M^{me} Danielle Leblanc, commissaire
M. Martin Reid, commissaire

Comité des ressources humaines

M. Éric Filiatrault, commissaire
M. Serge Forget, commissaire
M. Robert Fugère, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire

Comité de la réussite éducative

M. Jean-Pierre Joubert, président
M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire-parent
M^{me} Martine Renaud, commissaire
M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire (substitut)

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Linda Gagnon, commissaire (substitut)
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)

Comité conjoint tripartite piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute – Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier – Commission scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)
M. Jean-Pierre Joubert, président (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M. Martin Reid, commissaire

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Nathalie Guillemette à titre de commissaire représentant le comité de parents, laquelle faisait partie du comité de vérification;

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Geneviève Patenaude à titre de commissaire représentant le comité de parents, laquelle faisait partie du comité de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT l'élection de M^{me} Marie-Claude Turcotte à titre de commissaire représentant le comité de parents;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Sylvain-Michel Paradis à titre de commissaire représentant le comité de parents;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord laquelle prévoit la mise en place d'un comité culturel;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Danielle Leblanc, commissaire, de nommer les personnes suivantes sur les comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2018-2019 :

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire

Comité de vérification

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis, commissaire-parent
M^{me} Danielle Leblanc, commissaire
M. Martin Reid, commissaire

Comité des ressources humaines

M. Éric Filiatrault, commissaire
M. Serge Forget, commissaire
M. Robert Fugère, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire

Comité de la réussite éducative

M. Jean-Pierre Joubert, président
M^{me} Marie-Claude Turcotte, commissaire-parent
M^{me} Martine Renaud, commissaire
M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire
M^{me} Lison Girard, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire (substitut)

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire
M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Linda Gagnon, commissaire (substitut)
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)

Comité conjoint tripartite piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute - Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier – Commission scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire
M^{me} Martine Renaud, commissaire (substitut)
M. Jean-Pierre Joubert, président (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M. Martin Reid, commissaire

Comité culturel :

M^{me} Danielle Leblanc, commissaire

Adopté

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Chambre de commerce Argenteuil. Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5860/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire